

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SELOGER.COM

(Eurolist)

Par courrier du 17 mars 2008, la société Morgan Stanley (1585 Broadway, New York, NY 10036, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 11 mars 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SELOGER.COM et détenir indirectement 676 087 actions SELOGER.COM représentant autant de droits de vote, soit 4,06% du capital et des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Morgan Stanley & Co. International Plc (2)	668 510	4,02
Morgan Stanley & Co. Incorporated (3)	7 577	0,04
Total	676 087	4,06

Ce franchissement de seuils résulte notamment d'opérations de prêts emprunts de titres.

(1) Sur la base d'un capital composé de 16 646 503 actions représentant autant de droits de vote.

(2) Indirectement contrôlée par Morgan Stanley.

(3) Directement contrôlée par Morgan Stanley.